



A Voisins-le-Bretonneux, le 20 avril 2025

Objet : Augmentation des tarifs accueils de loisirs et périscolaires de Jambville, Oinville-sur-Moncient, Brueil-en-Vexin

Madame, Monsieur, Chers parents

Les communes de Jambville, Oinville-sur-Moncient, Brueil-en-Vexin ont confié à l'ifac la délégation de service public pour la gestion des Accueils de loisirs et périscolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Aujourd'hui la situation économique et inflationniste que nous subissons ne nous permet plus d'assurer le service sans augmenter la grille tarifaire des accueils de loisirs. Si depuis 2017 nous nous sommes efforcés, avec la collectivité, de maintenir les mêmes prix, nous nous voyons désormais contraints de procéder à une révision tarifaire de la participation des familles.

Celle-ci se fera en deux temps. La première, de 7.5% sera applicable au 1er mai 2025, la seconde, de 3% au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Bien entendu, le principe de dégressivité des tarifs ainsi que les tranches de quotients restent inchangés.

Nous sommes bien conscients qu'une augmentation, et sans doute une de plus, pèse pour votre budget et nous en sommes très sincèrement désolé. Cependant vous concevrez, peut-être, que nos différentes charges ont connu des augmentations considérables ces dernières années, et en particulier ces deux dernières, ce qui nous conduit à ajuster le tarif des prestations.

Vous trouverez ci-dessous cette première révision applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai qui sera également actualisée dans le règlement intérieur disponible sur le site d'accueil de votre/vos enfant/s, et téléchargeable sur les sites de l'ifac : <https://jambville.ifac.asso.fr/> - <https://oinville.ifac.asso.fr/> - <https://brueil-en-vexin.ifac.asso.fr/>

#### Grille périscolaire

Total des revenus imposables avant abattement en €	Matin Plein tarif	Matin Tarif réduit	Soir 1 Plein tarif (16h30-18h)	Soir 1 Tarif réduit (16h30-18h)	Soir 2 Plein tarif (18h-19h)	Soir 2 Tarif réduit (18h-19h)	Soir 3 Plein tarif (16h30-19h)	Soir 3 Tarif réduit (16h30-19h)
De 0 à 5 000	2,19 €	1,97 €	3,27 €	2,95 €	1,64 €	1,47 €	4,91 €	4,42 €
De 5 001 à 8 000	2,24 €	2,00 €	3,33 €	3,01 €	1,68 €	1,49 €	5,01 €	4,50 €
De 8 001 à 12 000	2,28 €	2,04 €	3,42 €	3,06 €	1,71 €	1,54 €	5,11 €	4,61 €
De 12 001 à 18 000	2,32 €	2,09 €	3,48 €	3,13 €	1,74 €	1,57 €	5,21 €	4,70 €
+ De 18001	2,37 €	2,12 €	3,55 €	3,18 €	1,77 €	1,60 €	5,33 €	4,79 €

#### Grille mercredis et vacances

Total des revenus	Journée Plein tarif	Mercredis & vacances		
		Journée Tarif réduit	½ journée Plein tarif	½ journée Tarif réduit
De 0 à 5 000	13,37 €	12,03 €	8,69 €	7,80 €
De 5 001 à 8 000	14,48 €	13,03 €	9,41 €	8,47 €
De 8 001 à 12 000	15,60 €	14,04 €	10,14 €	9,14 €
De 12 001 à 18 000	16,71 €	15,04 €	10,87 €	9,75 €
+ De 18001	17,82 €	16,04 €	11,59 €	10,42 €
Tarif extérieur	27,19 €		17,73 €	

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Délégué ifac Yvelines

Gaël CAYLA

[www.ifac.asso.fr](http://www.ifac.asso.fr)